

Conseil Municipal de Montjoux
Extrait du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2019

Terrains du Serre de Turc : annulation d'un compromis de vente

Monsieur le Maire rappelle le compromis de vente signé le 14 janvier 2019 avec M LAHAYE Claude pour la vente d'un terrain cadastré A1322 quartier Serre de Turc.

Il expose les difficultés pour aboutir à une entente entre la commune et M LAHAYE quant au bornage, à la création d'un fossé, à la qualité du chemin...

Pour sortir de cette situation conflictuelle, une solution est avancée : acceptation par la commune de la rupture du compromis avec restitution du dépôt de garantie.

Cela permet à chacun des partis une sortie honorable.

Le débat s'installe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix pour et deux voix contre,

ACCEPTE l'annulation du compromis de vente avec M LAHAYE.

ACCEPTE de rendre à M LAHAYE le dépôt de garantie versé lors de la signature du compromis de vente,

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Espaces publics : avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montjoux a confié à l'équipe composée de Pénélope HAAS (mandataire) et de la SELARL Thierry BAUBET un accord-cadre de maîtrise d'œuvre, dont a découlé un marché subséquent pour la première tranche de travaux au hameau de la Paillette, pour un montant de 22954.32 € HT.

Il rappelle la délibération du 5 août 2019 autorisant la signature de l'avenant N°1 à ce marché public de maîtrise d'œuvre pour un montant supplémentaire de 6215 €HT pour la mission d'OPC.

Il présente un devis du cabinet Pénélope HAAS pour une mission complémentaire de conception des massifs plantés et suivi de la mise en œuvre et de la gestion des plantations pour un montant de 3800 € HT.

Cette prestation avait été, dans un premier temps, retirée du marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du cabinet Pénélope HAAS pour une mission complémentaire de conception des massifs plantés et suivi de la mise en œuvre et de la gestion des plantations pour un montant de 3800 € HT.

Marché public travaux espaces publics : LOT3 Maçonnerie – Avenant N°1 :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la réalisation du radier de la fontaine place Léopold Mourier était initialement prévue dans le Lot 1. Après avis des différentes entreprises et de la maîtrise d'œuvre lors des réunions de chantier, il s'avère plus judicieux de confier cette tâche au lot 3 « maçonnerie ».

Il a été demandé à l'entreprise FMBAT, titulaire du lot 3, d'établir un devis pour cette prestation, il s'élève à la somme de 2832 € HT.

Cette prestation complémentaire porterait le montant du lot 3 à la somme de 25137 € HT, une moins-value apparaîtra dans le lot1 voirie par la suite.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de confier à l'entreprise FM BAT, titulaire du lot3, la réalisation du radier de la fontaine pour un montant de 2832 € HT.

Marché public travaux espaces publics : LOT 4 Pierre Sèche – Avenant N°1 :

Monsieur le Maire explique qu'une erreur matérielle a été constatée dans la délibération N°5 du 06/05/2019 attribuant les marchés de travaux aux entreprises. Le montant porté sur la délibération pour le lot4 « pierre sèche » avec option 1 « pas d'âne » est de 14720 €, il convient de corriger ce montant par la somme « 15700 € » afin de se mettre en concordance avec les pièces du marché.

Monsieur le Maire explique ensuite que lors du chantier plusieurs sujétions particulières ont amené la nécessité de conclure un avenant avec les prix suivants :

Point 7.02b du DQE « mur de soutènement sur la descente » : la quantité passe de 7.6 m3 à 9.85 m3 pour un prix unitaire de 400 € HT, entraînant une plus-value de 900 € HT,

Le chantier a nécessité l'intervention du murailleur pour trois jours supplémentaires pour un prix de 250 €HT/jour.

Concernant la réalisation de la calade du lavoir, le Conseil Municipal s'était réservé la possibilité de valider cette option si besoin était. Le coût de la prestation s'élève à 3850 €HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la correction du montant du lot 4 « pierre sèche » avec option 1 « pas d'âne » de 14720 € porté sur la délibération du 06/05/2019 par la somme de 15700 €.

Point sur les Espaces Publics :

- La phase des enrobés est passée, avec toutes les difficultés rencontrées ; reste à effectuer l'opération de sablage.
- Le bi-couche devant la mairie est une réussite.
- La place Léopold Mourier ressort également très bien.
- Les pavés donnent une nouvelle signature au hameau de la Paillette.
- Le local recevant les WC publics avec accès PMR avance bien.
- M BERMOND, tailleur de pierres a entrepris la taille des pierres de la fontaine, une maquette a été présentée.

Le Conseil Municipal tient à remercier M Jean-Marie CHASTAN pour la mise à disposition gratuite de son tracteur lors du transport de pierres pour la construction de la calade.

Délibération N°8 - Remise d'un mois de loyer pour les deux commerces du village

Monsieur le Maire rappelle les travaux de voirie qui ont eu lieu dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du hameau de la Paillette. Ces travaux ayant fortement perturbé la circulation ainsi que l'accès aux deux commerces (boulangerie et restaurant) dont la commune est propriétaire des murs, il propose qu'un dégrèvement de 300 € soit fait sur les loyers de ces deux commerces.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide qu'un dégrèvement de 300 € soit appliqué sur le loyer de M et Mme CHICA pour la boulangerie et sur celui de la SARL La Paillette pour le restaurant,

Informations et questions diverses

- Retraite d'un agent :

M Gérard MATHON, agent technique employé par la commune de VESC et mis à disposition de la commune de MONTJOUX a raison de 10h30 hebdomadaires, pourra faire valoir ses droits à la retraite au cours du premier semestre 2020.

Monsieur le Maire indique réfléchir sur une possibilité d'embauche au cours du printemps d'un agent technique à raison de 23 heures hebdomadaires, en vue de parvenir à un temps complet d'ici deux à trois ans, ceci afin de répondre au souhait de nombreux habitants de voir s'accroître le nombre d'heures d'employés communaux. Un tuilage pourrait être opportun.

- Boulangerie :

Au cours du premier semestre 2020, la boulangerie va progressivement passer de la doublette CHICA, à celle de CHICA/HERRMANN, puis à celle de HERMMAN/CHICA pour en arriver à celle de HERRMANN. Cette transition sera mise à profit par la commune pour modifier et séparer le bail actuel, créant ainsi un bail commercial spécifique distinct de celui de l'habitation.

La commune récupérera ainsi des locaux qui pourront éventuellement être aménagés, au profit des services techniques par exemple.

Un habitant a fait connaître son souhait d'acheter le jardin. La commune répond que cette vente n'est pas à l'ordre du jour.

- Vente d'une parcelle de bois :

La SAFER a informé la commune d'une vente d'une parcelle de bois dans la montagne de Lusset. La Commune pourrait être intéressée au titre de l'accès pour tous à la promenade, la cueillette, la chasse etc et commencer ainsi la création d'un petit patrimoine forestier.

Après débat, le Conseil Municipal, décide d'adresser un courrier en ce sens à la SAFER.

- Signalisation d'Information Locale :

Par décision du comité des maires, la Signalisation d'Information Locale sera installée à partir de la dernière départementale, avec achat des panneaux à charge des professionnels (200 à 250 € l'unité). Concernant la pose, la CCDB prendra en charge le coût hors agglomération, et les communes à l'intérieur de celles-ci.

Le Conseil Municipal est contre cette proposition qui engendre trop de panneaux et conduit à une véritable pollution visuelle. La commune va recenser les intéressés pour définir les éventuelles implantations.

- Rézopouce :

C'est un système d'auto-stop participatif, un co-voiturage sécurisé et gratuit, porté par une association « villages en transition » en collaboration avec « peuples liés » et le « collectif citoyen ». Usagers et automobilistes seront référencés, enregistrés avec signature d'une charte et repérables visuellement.

La CCDB investira dans les panneaux d'arrêts Rézopouce et la mise en place d'une application pour les inscriptions, réservations ou propositions.

Pour notre commune, les arrêts seront probablement créés au niveau des abribus.

L'inscription initiale se fera en mairie, le début de fonctionnement est prévu pour avril 2020.

- Panneaux :

Petite réflexion sur la future implantation des panneaux d'affichage, électoraux, du parc des Baronnie, et ceux de la région AURA.

- Transport scolaire du collège :

Un jour de novembre, deux chauffeurs du bus ont été empêchés ; le car n'est pas passé.

Cela a été l'occasion de s'apercevoir que le transporteur ne possédait pas les coordonnées des parents d'élèves.

La commune contactera la Région AURA pour faire le point sur la diffusion des informations en cas de problème ou d'urgence et également pour le déplacement de l'arrêt du bus à la Paillette.

- Vœux du Maire :

Rappel : la cérémonie des vœux se tiendra le 16 janvier 2020 à 18 heures à la Salle des Fêtes.

- Repas intercommunal :

En 2020, le traditionnel repas intercommunal aura lieu à Teyssières le 29 février. Les modalités de participation seront communiquées ultérieurement.

Séance levée à 23 heures 30.